



Champs d'énergie, société coopérative agréée Appel à investissement citoyen

Développement de nouveaux projets dans le domaine de la production d'énergie renouvelable

Table des matières

.....	1
La coopérative citoyenne énergétique Champs d'énergie	2
Caractère participatif de Champs d'énergie	3
Les énergies renouvelables comme « biens communs »	3
Les réalisations	4
Les projets à venir	7
Quelques données chiffrées.....	8
Risques en termes d'investissement / dividendes	9
Intéressé/e ?.....	9

La coopérative citoyenne énergétique Champs d'énergie

La coopérative Champs d'énergie a été créée le 11 mars 2013 par une trentaine de personnes résidant dans l'entité de Fernelmont. Elle s'est fortement développée depuis lors puisqu'elle réunit aujourd'hui près de mille coopérateurs. Ceux-ci sont domiciliés principalement en province de Namur mais aussi ailleurs en Belgique et dans d'autres pays européens.

Le capital de départ était de 25.000 €. Suite aux campagnes lancées depuis 2015, un total de 1.046.250 € a été collecté et a permis notamment l'acquisition d'une éolienne citoyenne à Marchovelette / Fernelmont.

La mission et les objectifs généraux de la coopérative Champs d'Energie (ChE) ont été décrits dans ses statuts (disponibles sur le [site Internet](#)). L'article 4 mentionne notamment que ChE a pour vocation sociétale de contribuer, sans ordre de préférence :

- a) à la participation citoyenne dans la gestion des énergies d'origine renouvelable (considérées comme des « biens communs »)
- b) à un changement structurel en matière de production et de consommation d'énergie (développement des énergies renouvelables, décentralisation de la production, efficacité énergétique et réduction de la consommation)
- c) à l'accessibilité (économique et sociale) des citoyens aux produits et services liés aux énergies renouvelables
- d) au développement local.



Caractère participatif de Champs d'énergie

La vie au sein de la coopérative est basée sur la participation active des coopérateurs :

- dans le cadre du processus de prise de décision (sur le principe « un homme, une voix »)
- par la mise à disposition de l'expertise des membres qui composent la coopérative (compétences dans divers domaines des coopérateurs présents tels que l'ingénierie, la finance, le social, la gestion, l'informatique, ...)
- et par l'implication des coopérateurs dans différents groupes de travail visant à développer les projets.

La coopérative travaille également en collaboration étroite avec d'autres instances :

- ChE est membre fondateur et siège au Conseil d'administration de [RESCOOP-Wallonie](#), la fédération des coopératives citoyennes active dans le domaine des énergies renouvelables.
- ChE est membre de la coopérative [COCITER](#). Cette société est agréée comme fournisseur d'électricité. Il est prévu à terme que ChE vende l'électricité qu'elle produit à COCITER, ce qui permettra aux citoyens d'acheter leur électricité auprès d'un fournisseur qui garantit une énergie renouvelable, citoyenne et locale. Les coopérateurs de ChE (qui ont investi au minimum deux parts de 125 € dans la coopérative) bénéficient en outre d'une réduction sur l'abonnement auprès de COCITER.
- ChE a participé à la création de la coopérative [COOPEOS](#) qui met en place une filière de valorisation des déchets de bois en combustible renouvelable.

Les énergies renouvelables comme « biens communs »

Les (biens) communs sont des ressources, gérées collectivement par une communauté, selon une forme de gouvernance et des règles qu'elle définit elle-même. Le projet éolien de Fernelmont par exemple, mobilise précisément une ressource, une communauté et des règles de gestion. La ressource ici est le vent qui a pour particularité d'être renouvelable.

La communauté est composée de l'ensemble des coopérateurs de ChE. Celle-ci est formalisée (par la prise de part et l'inscription au registre, la convocation aux Assemblées Générales (AG), ...) mais il s'agit aussi de développer en son sein un réel sentiment d'appartenance à une communauté, l'affectio societatis comme l'appellent les juristes. Ce qui existe à l'état latent dès le départ mais doit être cultivé avec le temps. Un autre objectif consiste à développer les connaissances et l'expertise des membres de la coopérative dans le domaine de la production et des économies d'énergie.

Les règles qui vont régir cette gestion des communs sont d'une part imposées par les autorités publiques (notamment par le permis d'urbanisme mais aussi toute la législation économique, sociale, environnementale qui s'impose à nous), d'autre part décidées librement par la communauté (voir les statuts de la coopérative, les décisions du CA et de l'AG mais aussi les contrats et engagements pris vis-à-vis d'autres acteurs comme le promoteur industriel ou les partenaires).

A noter que la gestion de ressources comme des communs se distingue d'une gestion par des acteurs aux intérêts privés ou publics.

Champs d'énergie SC - Siège social : rue Goffin 3 à 5380 Fernelmont – RPM : Tribunal de Commerce de Namur – Numéro d'entreprise : 0521 882 467

Les réalisations

Photovoltaïque

ChE a déjà réalisé plusieurs projets dans le domaine photovoltaïque. La coopérative a joué notamment le rôle de tiers-investisseur dans des centrales placées sur le toit des entreprises :

- La Cuisine des Champs (100 kWc) dans le zoning industriel de Fernelmont
- La brasserie Léopold 7 (43 kWc) située à Marsinne.

Un groupe de travail photovoltaïque a été mis en place au sein de la coopérative. Il a pour but de développer de nouveaux projets. Il est aussi en relation étroite avec les autorités communales de Fernelmont afin d'offrir un support technique dans le cadre des projets d'installations photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux.



Eolien

Marchovelette

ChE a acquis en 2019 une éolienne dans le parc situé le long de la E42 à hauteur de Marchovelette. Le projet a été développé en partenariat avec la société EDF-Luminus. L'éolienne a une hauteur de 95 mètres et une capacité de 3,6 MW. Elle produit en moyenne 6.300 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation moyenne de plus de 1.800 ménages.

Une société d'exploitation (Marchôvent), dotée d'un capital de 600.000 € a été créée au printemps 2018 pour gérer cette éolienne. Elle réunit les partenaires suivants :

- ChE (à hauteur de 52 % du capital)
- les coopératives citoyennes énergétiques voisines Nosse Moulin et Hesbénergie (chacune 16 % du capital)
- la commune de Fernelmont (16 % du capital).

Cette société, a emprunté les sommes nécessaires à l'acquisition de l'éolienne et les infrastructures communes du parc éolien. Elle assure l'exploitation de l'éolienne, paie les fournisseurs, vend l'électricité produite ainsi que les certificats verts. La gestion est assurée par un conseil

Champs d'énergie SC - Siège social : rue Goffin 3 à 5380 Fernelmont – RPM : Tribunal de Commerce de Namur – Numéro d'entreprise : 0521 882 467

d'administration dont les mandats sont gratuits et les membres désignés par chacun des partenaires. Les bénéfices de cette société sont répartis entre les associés au prorata de leur participation au capital.



Boneffe

L'accord entre les 3 coopératives prévoit de continuer à travailler ensemble sur les projets que chacun développe dans sa zone d'influence. Dans la plaine de Boneffe, Hesbénénergie vient d'acquérir une éolienne d'une puissance de 2,2MW. Le coût total est de 3,5M € dont 1M€ en capital citoyen. Hesbenergie a investi à hauteur de 52% tandis que Nosse Moulin et ChE ont participé à hauteur de respectivement 22% et 16%. Cela représente un montant pour ChE de 161.500 €.

Une société d'exploitation dénommée Zéphyr a été créée pour gérer cette éolienne. Cette dernière a été mise en service au printemps 2022.

Biomasse

BQP à Farciennes

Le projet "[Biométhanisation Quality Product](#)" (BQP) a pour objectif la production, d'un produit organique certifié (70 tonnes/jour, 365 jours/an, soit 25.000 tonnes) au départ de biomatières. Dans la pratique de l'économie circulaire, ce produit est destiné à remplacer des amendements agricoles d'origine pétrolière, consommant des ressources naturelles.

Le processus industriel présente deux originalités :

- hygiéniser des biomatières non exploitées, à ce jour, localement
- deux moteurs de cogénération sont installés, avec une utilisation à 100 % de la chaleur produite et une injection partielle de l'électricité non consommée sur le site.

Quatre sociétés coopératives citoyennes (AlterCoop, Clef, Courant d'Air et Champ d'Energie) participent au capital de BQP, pour un montant total de 500.000 €. ChE a investi 50.000 € dans le projet.

Le remplissage du premier digesteur, avec du digestat, a débuté en juin 2022. Le début de la production électrique est prévu septembre 2022.

Sensibilisation

Une équipe d'information / sensibilisation a été développée au sein de ChE. Celle-ci travaille en collaboration avec le [GAL Meuse-campagnes](#) et organise des séances de sensibilisation au niveau des écoles de l'entité de Fernelmont.

Les projets à venir

Grand éolien

ChE va continuer à développer de nouveaux projets dans le domaine de la production d'énergie renouvelable. Ainsi, en ce qui concerne le grand éolien, plusieurs projets sont à l'étude :

Repowering Sombreffe-Gembloux (Vents de l'Ornoi)

Nosse Moulin est impliqué dans un projet (Eneco) de remplacement des 7 éoliennes du parc de Sombreffe. Champs d'Energie sera appelé à co-financer ce projet. L'enquête publique devrait être lancée en 2022.

Fernelmont IV - Luminus (Hingeon)

Un projet de 3 éoliennes de 3,6MW est en cours de développement. L'étude d'incidence vient d'être finalisée. Champs d'Energie va examiner les conclusions de l'étude et prendre contact avec la commune et Luminus pour pouvoir participer à ce projet et en fixer les conditions.

Balâtre

Projet Elicio suivi depuis plus de 2 ans. Participation à la RIP (Réunion d'Information Préliminaire) et récolte de quelques avis favorables lors de l'enquête publique. Le permis pour 3 des 4 éoliennes prévues a été accordé. Elicio va sans doute aller en appel auprès de la région wallonne afin d'obtenir le permis pour la 4^e éolienne.

Offshore

La [société Seacoop](#) a été créée le 15 avril 2022. Celle-ci fédère les coopératives du Nord et du Sud du pays (REScoop Wallonie et REScoop Vlaanderen). Le but fixé est de participer aux futurs appels d'offre pour l'extension des parcs éoliens en mer du Nord.

Champs d'Energie aura à participer au financement à hauteur de maximum 5 millions € (récolte des fonds en 2026-2027). Le risque pour la coopérative (si le projet ne se fait pas) est de 25.000 € (ce qui correspond aux coûts de développement du projet).

Photovoltaïque

Champs d'Energie va continuer à développer et éventuellement financer des projets photovoltaïques pour les PME, les écoles, les exploitations agricoles, ... Parmi les projets en cours, citons : Paysans Artisans (site de Floreffe) Institut Saint-Marie à Jambes (dimensionnement), Isohemp (plan financier), Ferme des Aides à Bouge (dimensionnement).

Notre coopérative poursuivra son travail de support aux autorités de Fernelmont pour la mise en place d'installations PhV sur les bâtiments communaux et le suivi des consommations électriques.

Champs d'Energie a profité du développement réalisé par [Courant d'Air](#) (brochure et site internet) pour promouvoir le photovoltaïque au niveau résidentiel. Cette action est appelée à se développer dans le futur pour l'ensemble des citoyens et de la région du grand Namur.

Champs d'énergie SC - Siège social : rue Goffin 3 à 5380 Fernelmont – RPM : Tribunal de Commerce de Namur – Numéro d'entreprise : 0521 882 467

Notre coopérative a aussi mis en place un groupe de travail Communautés d’Energie. Il a pour but d’assurer un suivi de la législation, de rencontrer des personnes externes actives dans le secteur et de participer au groupe de travail de RESCOOP W. Un premier objectif concret visera le développement d’un projet de communauté d’énergie pour la [Fabrique Circuit-Court](#) à Suarlée.

Information / éducation / sensibilisation

L’équipe d’information / sensibilisation de ChE va continuer à travailler en collaboration avec le [GAL Meuse-campagnes](#) et étendre ses activités de sensibilisation au niveau des écoles de l’entité de Fernelmont.

Champs d’Energie va donc continuer à développer de nouveaux projets dans le domaine de la production d’énergie renouvelable.

Le présent appel à l’épargne publique vise donc d’une part à recruter de nouveaux coopérateurs et d’autre part à renforcer les capacités financières de la coopérative afin de réaliser ces nouveaux projets.

Quelques données chiffrées

Appel à l’épargne

Montant total de l’offre	500.000 €
Montant maximal par investisseur	5.000 €
Date de clôture de l’offre	17/09/2023
Période de blocage des parts souscrites	4 ans

Détail de l’utilisation des fonds récoltés

Grand éolien	Projets arrivés à maturité	380.000 €
	Seacoop	20.000 €
Photovoltaïque		100.000 €

En principe, ces chiffres représentent 25% des fonds propres à apporter, le solde étant financé par emprunts bancaires.

Risques en termes d'investissement / dividendes

AVERTISSEMENT : le coopérateur court le risque de perdre tout ou partie de son investissement et/ou de ne pas obtenir le rendement attendu. Les instruments de placement ne sont pas cotés ; l'investisseur risque d'éprouver des difficultés à vendre sa position à un tiers au cas où il le souhaiterait.

Comme pour tout investissement, il existe des risques opérationnels :

- ne pas trouver les financements
- risques inhérents liés au développement de projets
- risques de marché : ne pas atteindre la rentabilité prévue
- risques de problèmes techniques et technologiques
- risques d'exploitation (retrait de permis, défauts de construction, panne de raccordement, ...)
- risques réglementaires, en particulier ceux liés à la vente des certificats verts
- risques liés aux parties prenantes (partenaire, fournisseur, sous-traitant, ...).

Il existe également des risques en matière de gouvernance :

- de ne plus être en capacité de gérer les projets (les administrateurs sont bénévoles et l'ampleur des tâches atteint parfois les limites de leur disponibilité)
- de ne pas arriver à embaucher / superviser une personne compétente
- que les différents groupes de travail soit ne démarrent pas faute de forces vives, soit se trouvent dans l'incapacité temporaire de poursuivre leurs projets pour diverses raisons.

Si les conditions le permettent, ChE peut envisager de distribuer des dividendes, en fonction des décisions prises en assemblée générale, après avoir considéré :

- la nécessité de compléter un fonds de réserve
- le financement de nouveaux projets
- le budget d'exploitation de l'année
- le cas échéant la création d'emploi.

Il faut savoir que ChE étant une coopérative agréée, le dividende est limité à un maximum de 6 % (le cas échéant celui-ci est payé un mois après l'assemblée générale ordinaire, donc en principe fin juin de chaque année).

Intéressé/e ?

Si vous êtes intéressé/e par les projets et les valeurs de Champs d'Energie, rejoignez-nous !

Vous pouvez le faire soit en nous écrivant à info@champsdenergie.be, soit en vous inscrivant directement sur via la [plateforme CoopHub](#).

Vous ferez alors partie de notre communauté de coopérateurs. Cela vous permettra de participer au développement de beaux projets énergétiques durables par les citoyens et pour les citoyens.